

Frénéhard & Michaux

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Fournisseurs](#) / [Antichute & accès en hauteur](#)

Rachat de Tubesca Comabi

Le spécialiste de la quincaillerie de couverture et des installations antichute Frénéhard & Michaux annonce l'acquisition du groupe Tubesca Comabi, leader en solutions d'accès et de travail en hauteur.

Le groupe industriel normand Frénéhard & Michaux, fabricant d'accessoires de couverture (60 Me de chiffre d'affaires, 450 salariés, 8 sites de production en France) poursuit sa logique de développement initiée dès le début des années 2000 avec le lancement de la gamme de garde-corps Securigard en faisant aujourd'hui l'acquisition de Tubesca Comabi (100 Me, 550 salariés en Europe). Ce groupe possède la gamme la plus large du marché en produits et solutions d'accès en hauteur commercialisés sous les marques Tubesca et Comabi pour les marchés professionnels de l'industrie et du bâtiment (marchepieds, échelles, échafaudages roulants, plates-formes de travail, échafaudages fixes, solutions d'accès sur mesure) et Artub, pour le grand public. A noter que les filiales Skyworks aux Pays-Bas et Tendo en Espagne font également partie du périmètre de la transaction annoncée le 22 juillet dernier.

« Avec cette acquisition, nous aurons une approche globale du risque lié au travail en hauteur et pourrons proposer aux professionnels du bâtiment et de l'industrie une offre intégrée de produits constituant une chaîne de déplacement et de travail en hauteur continue et sûre dont nous maîtrisons chacun des maillons » a commenté Jacques Frénéhard, président du groupe Frénéhard & Michaux. De son côté, le président du Groupe Zarges Tubesca, Tom Kaiser, a indiqué se réjouir de cette cession qui ouvre de nouvelles perspectives d'avenir aux salariés et être persuadé que « la complémentarité entre les deux sociétés permettra au nouveau groupe ainsi constitué de développer ses positions sur le marché de l'accès et de la protection collective ».

Sous réserve de la validation de cette opération par les Autorités de la Concurrence, le transfert devrait être effectif dans le courant du mois de septembre 2016.